



Bulletin d'information

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Directeur de publication : Michel NEBOUT

Anciens ministres du culte

Anciens membres des congrégations

Janvier 2016 n° 73

SPECIAL AG 2016

EDITO: Petits pas ou grandes avancées ?

Dans ce numéro :

Correspondants locaux 2

AG 2016 3-4
mode d'emploi

AG pratique 5-6

AG et régions 7
Rapports et orientations

Rapport moral 8-11

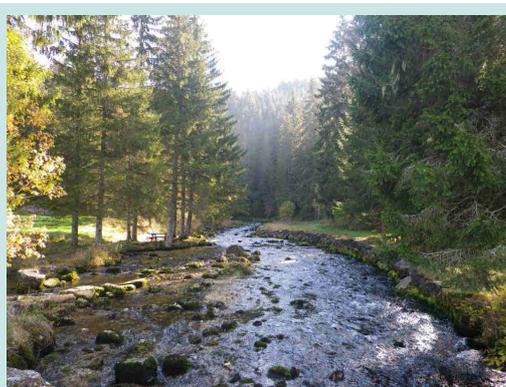
Rapports d'activités 12-16

Rapport financier et
Budget prévisionnel 17-20

Parlementaires et Juridique 21-22

Nouvelles 23

Adhésion—cotisation 24



En ce début janvier c'est tout d'abord au nom du conseil d'administration que je souhaite à chacun une « **Bonne et heureuse année 2016 et une bonne santé** ».

C'est aussi en son nom que je vous invite à regarder dans le rétroviseur pour faire ensemble notre bilan associatif. Ce bulletin « spécial AG » vous permettra d'évaluer ce qui a été fait ou non et de faire des propositions pour l'année à venir lors des débats de **notre assemblée générale de PARIS les 5 et 6 mars prochains**.

Je pense qu'à force de faire des petits pas nous finirons par atteindre notre but associatif : obtenir une retraite convenable pour tous les AMC. Mais c'est tous ensemble que nous y parviendrons.

Isabelle Saintot, présidente.

SITE INTERNET : www.aprc.asso.fr

L'actualité de l'APRC, c'est aussi le site internet. Suite au CA de novembre et grâce au travail de Georges Delenne, il a bénéficié d'un toilettage destiné à le rendre plus accessible. Vous y découvrirez de nouvelles fonctions. N'hésitez pas à aller le visiter et à donner votre avis...

AG 2016 : apportez ce bulletin !

Ce bulletin spécial contient toutes les infos nécessaires pour participer à l'AG. Si vous venez à Paris, surtout n'oubliez pas de le mettre dans votre valise ! C'est un outil indispensable !

Correspondants locaux - AG 2016

Pour mandater un adhérent à l'AG, n'hésitez pas à solliciter votre correspondant local, il vous donnera la liste des adhérents inscrits.

1 - Alsace Michel GRAB	Tél. : 03 88 73 99 19	michel.grab@wanadoo.fr
2 - Aquitaine *33/24/47 : Jean LANDRY *3B : François MONBEIG	Tél. : 05 56 89 09 14 Tél. : 05 59 80 10 97	landryimth@orange.fr françois.monbeig@gmail.com
3 - Bourgogne 21 : Colette THOMAS 71 : Jean-Marc STEIGER	Tél. : 03 80 58 80 28 Tél. : 03 85 49 43 71	coletteandre.thomas@orange.fr steiger.fagot@gmail.com
5 - Bretagne Gérard POUCHAIN	Tél. : 02 99 38 06 49	gerann.pouch@club-internet.fr
6 - Centre Hubert PANNEAU	Tél. : 02 37 36 28 95	panneau.mariepierre@gmail.com
7 - Champagne-Ardenne Henri GRESSIER	Tél. : 03 24 59 04 52	henri.gressier@gmail.com
8 - Franche-Comté Simon GIRARDET	Tél. : 03 81 83 47 67	simon.girardet@wanadoo.fr
9 - Ile de France (pour l'AG) *75 : Catherina IMBAULT- HOLLAND *91/62/93/94/95 : Bernard CORBINEAU	Tél. : 01 47 00 75 79 Tél. : 01 43 02 67 34	imbault.holland@orange.fr corbineau.ber@wanadoo.fr
11 - Midi-Pyrénées Paul DIMA	Tél. : 05 62 72 86 99	dima.p@free.fr
12 - Nord Pas de Calais Francis DUMORTIER	Tél. : 03 20 45 17 67	francis.dumortier2@wanadoo.fr
13 - Normandie Brigitte CLAUDE	Tél.: 02 33 55 93 99	brigitteclaud@hotmail.fr
14 - Pays de Loire *44/53/72/85 : Yves GIRARD	Tél. : 02 51 79 10 27	ygirard94@neuf.fr
15 - Poitou-Charentes et Vendée Henri BIGEON	Tél. : 05 46 37 91 34	hbigeon@sfr.fr
17 - Rhône Alpes *01/38N/69 : Michel NEBOUT *42 : Maurice FRAISSE *73/74 : Jean-L. DUMAS *07/26 : Michel GAUQUELIN	Tél. : 06 24 40 85 31 Tél. : 06 82 34 37 27 Tél. : 04.50.67.04.29 Tél. : 04 75 56 45 78	myr.mich@orange.fr maurice.fraisse@orange.fr jean-louis.dumas0885@orange.fr michelgauquelin@orange.fr



Bourgogne/Fr.-Comté (Photo I. Saintot)



Groupe Ain-Rhône-Isère (Photo B. Barrillot)



Groupe Charentes-Vendée (Photo H. Bigeon)

SPECIAL AG PARIS - 5-6 MARS 2016

Notre AG 2016 se tiendra au Centre International de Séjour
situé au 17, avenue Kellerman à PARIS 13ème.

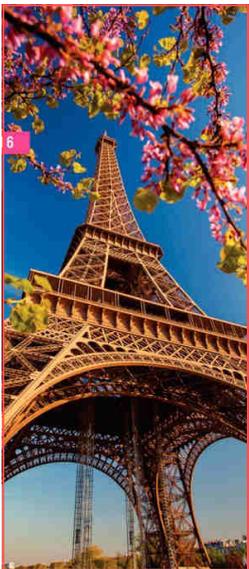
Non loin du Parc des Expositions et à quelques stations du centre de Paris, le centre Kellermann est conçu pour nous recevoir dans les meilleures conditions. Implanté dans un parc arboré très calme, avec son self-service ouvrant sur un jardin privatif, le centre offre un cadre moderne et agréable.

Le choix de Paris a été fait pour favoriser l'accès géographique et réduire le coût pour les participants.

Le centre est situé à 5 minutes à pied des stations de métro "Porte d'Italie" et du Tramway T3, qui donnent accès à tout Paris. Sur place, il y a un parking gratuit pour voitures et motos (places limitées !).



Plus de renseignements sur : www.cisp.fr/cisp/pages/home-11.html



« Notre AG 2016 à Paris doit être un moment privilégié de dialogue, un lieu de débats où s'exprimera la vitalité démocratique de l'APRC... »

*Isabelle SAINTOT,
présidente*



Penser déjà au futur...

Avant de tourner cette page et de découvrir ce qui vous attend à Paris, n'oubliez pas de penser au futur...

**Le futur c'est aussi
la prochaine AG 2017...**

On la fait où ? Dans quelle région ?
La réponse vous appartient !

**L'avenir du CA dépend de chacun(e)
de nous ! Avant de venir à l'AG,
n'oubliez pas de réfléchir et d'en-
voyer vos candidatures pour le re-
nouvellement du CA !**

**Il n'est jamais trop tard; jusqu'au
samedi 5 mars après-midi c'est
encore possible !**

LE FUTUR
COMMENCE
IMMÉDIATEMENT

APRÈS LA
FIN DE CETTE
PHRASE



AG 2016 : convocation

Convocation à l'Assemblée générale des 5 et 6 mars 2016

Chère adhérente, cher adhérent,

L'APRC vous invite à participer à notre **Assemblée Générale ordinaire 2016** (exercice 2015) qui se tiendra : au Centre International de Séjour, 17 avenue Kellerman, à PARIS 13^ème.

Durée statutaire de l'assemblée générale : **du Samedi 5 mars à 13h45** (émargement sur les listes des participants) **au dimanche 6 mars 2016 à 12h** (clôture officielle de l'AG).

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation 2015 pour :

- participer aux votes, s'il est présent à l'AG
- ou pour se faire représenter, s'il ne vient pas à l'AG.

Un dossier de participation sera remis à chaque participant à l'accueil dès son arrivée. Dans ce dossier ne figureront pas les textes des rapports 2015 (moral, activités, financier). **Il est donc impératif d'apporter à l'AG ce bulletin n° 73 Spécial AG**, et de l'avoir lu avant. Voir en particulier les p. 8 à 20.

En souhaitant que cette AG 2016 donne un élan renouvelé à notre association.

La présidente, Isabelle SAINTOT.

AG 2016 : mode d'emploi

- **Concrètement** : **Chaque adhérent** a reçu courant janvier un courrier comprenant :
 - pour ceux qui prévoient d'être présents à l'AG : un **bulletin de participation**, à renvoyer avant le **6 février 2016**.
 - pour ceux qui, sans être présents, souhaitent participer aux votes : un **bon pour pouvoir** à retourner avant le **15 février 2016**.
 - une fiche sur **les règles de financement de l'AG** et le **forfait SNCF** par département.
- **Financement** :
 - chaque participant contribue à la mutualisation des frais à hauteur de : **80 € pour l'hébergement et 50 € pour le transport**.
 - prise en charge par l'association : **du samedi midi au dimanche midi inclus**.
 - à l'inscription : acompte possible (mais non obligatoire) : **80 €**.
- **Organisation et animation de l'AG** :
Isabelle Saintot coordonne **l'équipe de préparation** qui comprend, en plus des membres du CA : Geneviève et Marcel Marguet, Jean-Marie Dumortier, Francis Dumortier, Laurent Etchegaray, Michel Barbut.
- **Gestion des inscriptions** : Josiane Etchegaray. **Pouvoirs** : Isabelle Saintot.

NE PAS OUBLIER : se réunir en équipe locale ou régionale autour de ce bulletin spécial AG est la clé de la réussite de notre assemblée générale ! (voir pages suivantes).

Comment se rendre au Centre KELLERMANN 17 Boulevard Kellermann 75013 PARIS Si vous arrivez en train à PARIS :

Au départ de la Gare du Nord :

En Métro :

Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. Arrêt Place d'Italie- Puis prendre la ligne 7, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt Maison Blanche**. (Temps estimé : 35 min)

En Bus :

Prendre le Bus N° 38, Direction Porte d'Orléans. Arrêt : **Châtelet-Hôtel de Ville**. Puis prendre le Bus N° 47, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 51 min).

Au départ de la gare de l'Est :

En Métro :

Prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon, **Arrêt : Maison Blanche** (Temps estimé : 35 min)

En Bus :

Prendre le Bus N° 47, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt Maison Blanche**. (Temps estimé : 40 min)

Au départ de la Gare Montparnasse :

*En métro :

Prendre la **ligne 6**, Direction Montparnasse-Bienvenue. **Arrêt : Place d'Italie**

Puis prendre la **ligne 7** : Direction Mairie d'Ivry : **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 26 min)

*En Bus :

Prendre le Bus N°28, Direction Porte d'Orléans. **Arrêt : Porte d'Orléans-Père Coirentin**

Puis prendre la **ligne PC 1**, Direction Porte de Charenton. **Arrêt : Damesme**. (Temps estimé : 32 min)

Au départ de la Gare de LYON :

*En Métro :

Prendre la **ligne 1**, Direction La Défense. **Arrêt Bastille** – Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. **Arrêt : Place d'Italie** – Enfin prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt Maison Blanche**. (Temps estimé : 20 min)

*En Bus :

Aller à pied jusqu'à **Pont d'Austerlitz**, prendre le Bus N°57, Direction Laplace-RER. **Arrêt Abbé Georges Henocque**. (Temps estimé : 24 min)

Pour ceux qui arrivent par le Métro ou en bus à la station **Maison Blanche** prendre la sortie : Avenue de la Porte d'Italie et la descendre jusqu'à la PORTE D'ITALIE. Le Centre se trouvera en face un peu à droite.

En VOITURE : programmer son GPS. On arrive par le Périphérique Sud : sortie Porte d'Italie. Attention le Centre ne dispose pas d'un très grand parking. Merci de préférer les transports en commun.



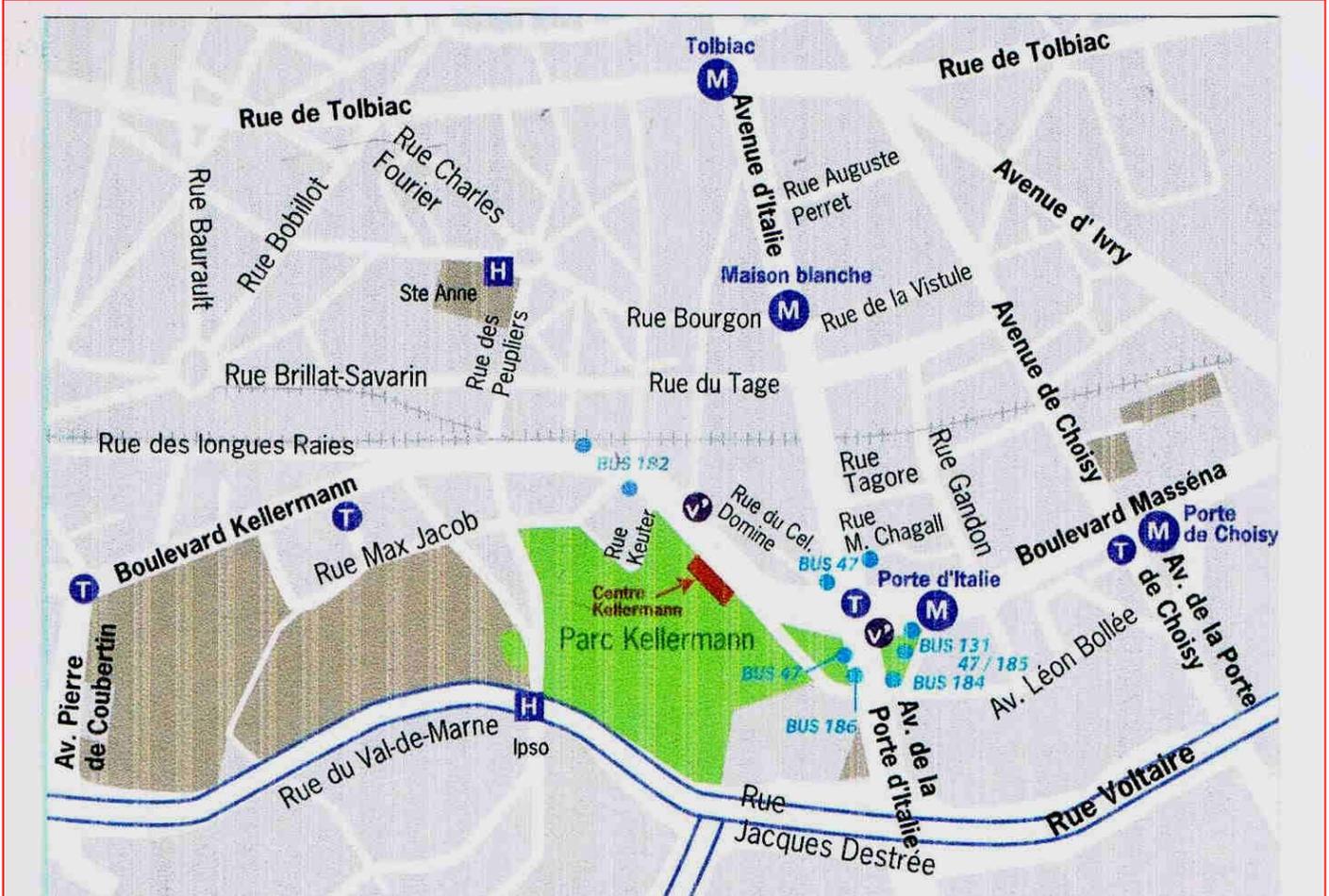
S.O.S.

En cas de problème, deux numéros
à appeler :

06 25 20 79 90 Josiane ETCHEGARAY

06 87 39 98 20 Isabelle SAINTOT

AG 2016 : plan d'accès



Un couple d'artistes pour accompagner notre AG en musique !

Certains d'entre nous s'en souviennent encore !

Emmanuel GALLIOT et Laure-Marie LAFONT-GALLIOT, artistes intermittents du spectacle - et qui plus est adhérents de l'APRC ! - avaient assuré l'animation de la veillée à l'AG de Besançon, en 2012.

Ils seront avec nous à Paris et offriront leurs talents pour agrémenter notre rassemblement. Emmanuel joue de plusieurs instruments : violon, mandoline, percussions, etc... Avec Laure-Marie, ils ponctueront le déroulement de notre AG de "virgules musicales" adaptées à l'ambiance. En compagnie de notre Mr Loyal, ils animeront la veillée au cours de laquelle chaque région sera invitée à se présenter aux autres.



Avec eux, la musique pourra même se prolonger dans la soirée avec quelques morceaux propres à faire danser les plus récalcitrants !

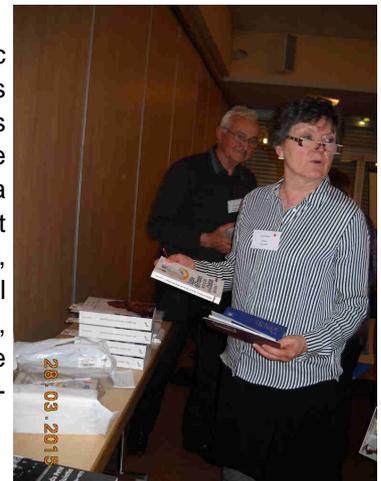
Voir leur site : www.actant-scene.fr/

Des talents à vendre et à revendre !

Vous êtes plus nombreux qu'on ne le croit à avoir des talents d'auteurs-compositeurs, écrivains ou artistes. L'AG est une occasion de vous faire connaître !

Comme chaque année, n'hésitez pas à apporter vos ouvrages, œuvres et créations : livre, CD, huile ou aquarelle ou toute autre production unique et inédite !

Venez à l'AG avec vos passions, vos projets, vos centres d'intérêts, afin de susciter et nourrir la joie du partage et le plaisir d'échanger, car dans nos vies, il n'y pas que l'APRC, mais aussi plein de richesses à découvrir !



AG 2016 : les régions mobilisées !

Les équipes locales préparent activement l'AG, et même si on n'a pas toutes les dates :

Des réunions de préparation sont programmées

- LOIRE (42) le 1^{er} février 2016
- RHONE-ALPES (01/38/69) le 29 janvier
- PAYS de LOIRE (44/72/53/85 et 49) le 13 février
- DRÔME-ARDÈCHE (07/26) le
- BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ le 2 février 2016
- AQUITAINE (33/40) le
- BRETAGNE (22/29/35/56) fin janv/début fév
- LES 3 B (Basque, Béarn, Bigorre) le 13 février
- SAVOIE, HAUTE-SAVOIE courant février
- MIDI-PYRENEES le 25 janvier 2016

D'autres régions se rencontreront après l'AG :

- CHARENTE-MARITIME- VENDÉE le 15 mars 2016
- NORD, PAS-DE-CALAIS (59/62) le 19 mars 2016

Merci de faire savoir ce que vous avez préparé à Isabelle Saintot, avant le 29 février 2016 !



Bilan de l'action parlementaire en Vendée autour de la traditionnelle mogette, emblème de la région ! (photo DR)

Le samedi soir : une veillée consacrée aux régions

Les régions et les équipes locales seront à l'honneur à l'AG de Paris 2016. Le CA propose que la veillée du samedi soir leur soit consacrée.

Il est demandé à **chaque équipe régionale** de préparer une **présentation ludique** afin de faire découvrir aux autres participants la réalité APRC de leur coin, leurs pratiques, leurs actions, les idées innovantes, les points forts, les interrogations... sans oublier - si vous le souhaitez - les spécialités et/ou les curiosités locales ! L'objectif étant de donner envie aux autres d'en savoir plus et ainsi de susciter des échanges !

Présentation des RAPPORTS

Le bilan de l'AG de Lyon-Ecully a fait ressortir la frustration ressentie par nombre de participants, due au manque de temps pour les échanges en petits groupes, et surtout de n'avoir pas pu mettre en commun toute cette richesse.

Cette année, le CA tient à limiter au maximum le temps de présentation des rapports le samedi après-midi. Les textes figurent dans ce bulletin et chacun en aura pris connaissance avant l'AG. Le CA a confié à Michel NEBOUT, secrétaire, le soin de préparer un **diaporama global présentant les points forts du rapport moral et des rapports d'activités des différentes commissions**. Ensuite, on laissera les participants exprimer leurs réactions ou leurs questions. **Les responsables des commissions** répondront alors aux questions les concernant, puis on passera au **vote**.

La même procédure sera utilisée pour le rapport financier présenté de façon brève par le trésorier Henri GRESSIER, à partir de quelques chiffres clés.

ORIENTATIONS, quel débat ?

L'expérience du débat sur les orientations lors de nos précédentes AG laisse le souvenir de débats longs et fastidieux. Vouloir rédiger un texte à soixante-dix personnes est peu productif et apparaît à beaucoup un peu stérile.

C'est pourquoi, cette année, le CA a décidé de soumettre à l'assemblée 3 grandes orientations, formulées de manière simple et concise, affirmant la nécessité de continuer :

- l'action sur le terrain politique (parlementaires, ministère),
- les actions sur le terrain juridique,
- et le renforcement des liens avec les autres associations.

Bien sûr il y aura débat en assemblée, mais celui-ci portera non pas sur la rédaction des orientations, mais sur **les modalités de leur mise en œuvre**. Ensuite elles seront soumises au vote de l'assemblée.

NB : l'AG étant souveraine, chaque région peut, si elle le souhaite, proposer une autre orientation. Le texte (court) accompagné des motifs, devra parvenir avant le 1^{er} mars 2016 au secrétaire de l'APRC, Michel NEBOUT :

e-mail myr.mich@orange.fr ou secretariat@aprc.asso.fr

AG 2016 - Ordre du Jour

Samedi 5 mars

- 12h Repas de midi *
- 13h15 Accueil
- 14h15 **Ouverture** de l'AG par la présidente
- 14h45 **Rapports moral et d'activités** (diapo), questions, **vote**
- 15h15 **Rapport financier** (diapo) + rapport vérif. aux comptes, questions, **vote**
- 15h45 Intervention artistes + Pause
- 16h30 présentation **candidatures au CA**
- 17h **Temps d'échanges** en 6x6 : chaque groupe retient une conviction et une question
- 17h30 Mise en commun et débat
- 18h45 **Election** des candidats au CA
- 19h Apéritif puis dîner à 19h30
- 20h30 : **Soirée spéciale « régions »** animée par Mr Loyal et les artistes

Dimanche 6 mars

- 8h45 **Présentation du nouveau CA**
- 9h **Interventions des invités** : Apsecc, Avref, Parvis (10' chacun)
- 9h30 **Présentation orientations** (diapo).
Débat sur leur mise en œuvre. **Vote.**
- 10h45 Questions diverses (lieu prochaine AG ? Etc..)
- 11h15 **Budget prévisionnel et cotisation 2016**
- 12h Clôture assemblée générale
- 12h15 Repas de midi *

* NB : les repas de midi du samedi et du dimanche font partie de la prise en charge associative

AG 2016 - Rapport Moral

La Présidente

En tant que présidente du conseil d'administration de l'APRC il me revient de faire, devant les membres de l'association, le rapport moral sur la situation et la vie de l'association.

Tout d'abord, je souhaite que cette prochaine assemblée générale ne soit pas « une grand-messe », comme diraient certains, une « futilité », comme d'autres pourraient le penser. Qu'elle soit, effectivement, un moment privilégié de dialogue et d'échanges, un lieu de débats où s'exprimera la vitalité démocratique de l'APRC. C'est la raison d'être du temps de discussion que le CA a voulu ménager dans l'ordre du jour après une courte présentation des différents rapports statutaires. Moment pour évaluer ce qui aura pu être réalisé des orientations votées à LYON en 2015 et pour proposer de nouvelles lignes de conduite pour l'année à venir.

Comme ces années dernières le rapport d'activités exposera les travaux réalisés par les différentes commissions, puis, Henri GRESSIER, notre trésorier, présentera le bilan financier pour l'année 2015.

1.- La vie associative

L'an dernier l'APRC comptait 705 adhérents. Au 31 décembre 2015, 609 cotisations ont été versées à l'APRC. L'an passé, à la même date, il y en avait 649. Cela signifie qu'il y a quelques retardataires...

Comme beaucoup d'associations **nous perdons des adhérents** : environ 10% par an. J'ai recensé 20 décès et 17 ruptures. Malheureusement, nous ne savons pas toujours pourquoi l'adhésion n'a pas été renouvelée. Bien sûr, il y a l'âge, les effets de la crise, la radiation du conjoint ou des enfants, la négligence et, peut être, le sentiment que ça ne sert à rien de continuer à adhérer puisque nos retraites sont toujours aussi minables...Je dois dire aussi, que, récemment, j'ai radié du fichier 22 adhérents qui, malgré les relances, ne payent plus de cotisation depuis plusieurs années.

Il y a eu **12 nouveaux adhérents** : 4 issus des communautés nouvelles et des congrégations, 6 diocésains et 2 ayant droit. Pour beaucoup, le problème numéro un reste le nombre de trimestres manquants dans le relevé de carrière.

Le conseil d'administration

Il compte toujours **9 membres** mais Rémi POTTIER est au terme de son mandat. Je fais donc appel à de nouvelles énergies pour nous aider à réaliser notre projet associatif.

Il se réunit régulièrement tous les trimestres à PARIS.

Les tâches ont été réparties pour que chaque administrateur ait en charge une commission. Il en rendra compte dans le rapport d'activités.

- Michel NEBOUT et Bruno BARRILLOT animent la commission « **Avenir de nos retraites** ».
- Christiane PAURD assure l'accueil des personnes qui nous contactent pour évaluer leur situation au regard de leurs droits à retraite en concertation avec les membres de la **commission juridique**.
- Christiane PAURD et Chantal DAUNY travaillent sur la question des « **Communautés Nouvelles** ». Elles sont en relation avec le SAM*, Sr SORLIN qui s'occupe des dérives sectaires dans l'Église catholique, et l'Avref*. Elles accompagnent certains adhérents dans leurs démarches de négociation.
- Rémi POTTIER est responsable des **Régions** et des **correspondants locaux**. Il leur transmet les informations et les stimule dans les relations auprès des Parlementaires pour l'action « revalorisations de nos retraites ».
- Henri GRESSIER a en charge la **comptabilité** de l'APRC, du suivi de la convention tandis que Josiane ETCHEGARAY reçoit les **cotisations** et devrait animer la commission « **femmes** ». Elle s'occupe, à partir de cette année, des inscriptions à l'AG.
- Isabelle SAINTOT assume comme telle, les fonctions de présidente de l'association, fait le lien avec l'équipe **juridique**, s'occupe du **fichier** et des **pouvoirs pour l'AG**.
- Le secteur de **l'information** est assuré par Bruno BARRILLOT (relations avec la presse) et Michel NEBOUT (bulletin de l'APRC et APRC-INFO à destination des Parlementaires). Isabelle SAINTOT s'occupe du **site internet** associatif avec Georges DELENNE.
- Hubert PANNEAU n'a pas de mission particulière en raison de ses problèmes de santé.

Ce n'est pas être prétentieux que de dire que le conseil d'administration travaille dans un bon esprit constructif. Pour enrichir ses débats il a fait appel à des compétences internes sur telle ou telle question : juridique, communication par exemple.

Les groupes locaux

- Contrairement aux années précédentes je ne me suis pas déplacée dans les régions. Dommage. Car, outre l'intérêt d'apporter du soutien aux correspondants locaux, cela remobilise les adhérents. Favoriser la rencontre permet alors aux adhérents dispersés de partager un moment convivial associatif.
- Les **réunions locales** sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre en raison, surtout, de l'âge et des distances qui apparaissent d'année en année de plus en plus longues. Malgré tout, elles restent un moment essentiel de partage et de fraternité.
- Les **correspondants locaux** ressentent, eux aussi, et c'est légitime, une certaine fatigue. Ils se sentent parfois bien seuls pour animer leur région. La question de créer un binôme avait été évoquée à LYON. Elle n'est pas effective à ce jour.

La Cavimac

- L'APRC a toujours **4 administrateurs** au Conseil d'administration qui a dû être renouvelé en juillet. Les titulaires sont Jean DOUSSAL et Gérard BOUZEREAU, leurs suppléants : Jean DESFONDS et Colette THOMAS.
- La réactivation de la **Commission consultative** de la Cavimac nous a conduits à adresser à ses membres, un document de 9 pages sur la jurisprudence en matière d'affiliation obtenue depuis 2006 grâce aux procès. Il a été adressé aussi aux 27 membres du conseil d'administration de la Caisse car ils ont parfois une opinion très partielle, voire partielle, non seulement sur nos représentants APRC au Conseil d'administration de la Caisse, mais aussi sur nos actions en justice.

* SAM : Service Accueil et Médiation de la Conférence des Evêques de France

* AVREF : Aide aux Victimes de mouvements Religieux en Europe et Familles

2.- Nos victoires associatives :

Auprès des Parlementaires

Sans empiéter sur le rapport de Michel NEBOUT et de Bruno BARRILLOT, notons que pour la première fois, la question de la revalorisation de nos retraites fait l'objet d'un article de loi dans le PLFSS 2016. C'est le résultat d'un lobbying lancé en 2012 et qui a été renouvelé chaque année. À la fin, certains députés ont compris notre revendication et l'ont portée devant les différentes instances sans se décourager. Nos adhérents, quant à eux, ont maintenu la pression, ont soutenu les responsables de la commission en suivant leurs consignes.

Je veux les en remercier très sincèrement, ici, au nom de toute l'APRC.

Les procédures juridiques

Vous lirez plus loin les résultats des actions juridiques. Elles se sont poursuivies avec succès devant les diverses juridictions.

- Tous ces succès n'auraient pas pu être obtenus sans le travail acharné de ses deux principaux responsables : Alain GAUTHIER et Joseph AUVINET qui travaillent en bonne harmonie et complémentarité. L'APRC peut leur dire un vibrant MERCI car ils ne comptent ni leur temps, ni leur peine puisque Joseph se déplace, aussi, pour plaider, efficacement, devant les tribunaux.
- Alain GAUTHIER a décidé de remettre à plus tard l'arrêt de ses responsabilités en raison, surtout, de la complexité de la procédure administrative qui regroupe près de 50 dossiers : 7 au Conseil d'État, 31 à la Cour d'appel administrative de Versailles.
- Je veux noter ici que l'optique des départs en procédure a un peu changé. Bien entendu, il s'agit toujours d'obtenir une jurisprudence dans le calcul de nos retraites, mais la pertinence des départs en procédure est évaluée au cas par cas par la commission juridique lorsque les transactions amiables n'ont pas abouti.
- Remarquons aussi que, depuis quelques mois, la Cavimac ne fait plus aussi systématiquement appel des jugements.

3.-Le travail des commissions et la mise en œuvre des orientations votées en 2015

Les responsables des différentes commissions montreront comment les orientations de l'AG 2015 ont été mises en œuvre mais je voudrais juste, ici et maintenant, relever quelques points forts :

3.1- La réactivité des adhérents et leur participation aux actions menées dans le cadre de la revalorisation de nos retraites

a) Les enquêtes :

Beaucoup ne sont pas à l'aise avec l'instrument informatique. Néanmoins, la première enquête de mars dernier a obtenu **222** réponses sur un total de 650 personnes mailées. Il y en a eu **185** en juillet, pour l'enquête sur le nombre de trimestres avant 1979.

b) Les rencontres avec les parlementaires :

Comme exposé précédemment, un grand nombre d'adhérents de l'APRC sont entrés en contact avec les Parlementaires de leur arrondissement ou de leur département. Ils ont transmis, fidèlement, les dossiers reçus à ces élus. Manifestement, ils ont su être persuasifs puisque grâce aux 40 députés (17 Socialistes, 16 Radicaux et 7 Les Républicains) cosignataires de 3 amendements, leur action aboutit à l'article 56 du PLFSS 2016. Ceci constitue déjà une « *première petite victoire* ». En tout, ce sont 77 Parlementaires qui ont été sensibilisés à notre dossier. Il y a tout lieu d'être satisfaits et de remercier celles et ceux qui ont répondu « présent » à l'appel à la mobilisation associative.

3.2 - La collaboration et les relations avec les autres associations :

Cette partie du rapport moral constitue aussi le **rapport d'activités** de la commission appelée communément « **commission des relations extérieures** ». Je n'y reviendrai donc pas, plus loin, dans le rapport d'activités.

AG 2016 - Rapport Moral (suite et fin)

- **L'Apsecc*** : La présence régulière d'un représentant de chaque association à l'AG de l'autre manifeste la continuité de cette relation privilégiée. Alain GAUTHIER et Joseph AUVINET représenteront l'APRC à leur AG de fin janvier à PARIS. D'autant plus que, l'équipe juridique de l'APRC a été en première ligne dans les procédures judiciaires de quelques-uns de leurs adhérents. Joseph AUVINET a, comme pour les membres de l'APRC, mis ses talents à contribution pour aller plaider leurs dossiers.
- Un début de collaboration s'est établie avec **l'Avref** pour traiter de certaines questions, en particulier celle des Travailleuses Missionnaires, par des échanges d'informations. Nous assisterons à leur Assemblée Générale des 16 et 17 mars prochains à PARIS.
- **Le SAM*** : L'APRC lui a adressé un certain nombre d'adhérentes issues de communautés nouvelles sur la base du non-respect du droit canon ou d'aides insuffisantes à la sortie. Une rencontre avec ses responsables est prévue le 19 janvier 2016.
- Les relations avec **Sr Chantal-Marie SORLIN** du *Service des dérives sectaires de la CEF** se sont développées et les échanges de toute nature sont fréquents.
- L'Association « **Sentinelle** » travaille sur les risques d'emprise communautaire et sur le droit des victimes des dérives sectaires.
- **Les PARVIS** : Des adhérents de l'APRC sont également membres des équipes du PARVIS. Ils ont encouragé et obtenu notre participation officielle à leur Assemblée Générale des 24 et 25 octobre à STRASBOURG. Le thème de la Justice a permis de mettre en avant les injustices dont sont victimes les AMC* et de sensibiliser les participants à l'action associative de l'APRC.
- Qu'on se rassure le contact avec « **La Libre Pensée** » n'avait pour objectif que d'alerter cette association sur les entorses de la Cavimac à la laïcité. Rien d'autre...

Ces différents contacts ou collaborations permettent :

- de mieux **coordonner** les actions en direction des « *sortis* ». En effet, il n'y a pas que la question des cotisations à considérer, mais aussi, tous les problèmes humains, psychologiques et matériels. Toutes ces associations sont complémentaires. Nous nous devons de travailler ensemble dans le respect réciproque de leurs buts associatifs. Ne l'oublions pas non plus, en accompagnant les « *sortis* », l'APRC joue aussi un rôle social non négligeable.
- **d'alerter l'opinion** sur la condition faite aux AMC par les différentes institutions politiques et religieuses. Ces interlocuteurs nombreux et variés qui, au départ, ne savent rien de notre situation sont prêts à nous aider à obtenir un peu plus de justice pour nos retraites. Il y a des prises de conscience qui sont salutaires...

Conclusions

Au terme de cette présentation, il semble que l'objectif pour l'année à venir est aussi simple que clair : **intensifier, avec votre accord, toutes les actions engagées.**

Notre action auprès des Parlementaires devra être poursuivie pour qu'ils n'arrêtent pas de « *mettre la pression* » sur le Gouvernement dont le représentant avait dit, fin juin 2015, « *qu'il n'avait pas d'appétence* » pour une possible revalorisation de la retraite des ministres du culte.

La rédaction d'un rapport gouvernemental prévue avant juillet 2016 est « *un petit pas* ». Pour que ce pas devienne une « *grande avancée* », il sera essentiel que nous restions tous mobilisés, car obtenir « une retraite convenable » est l'affaire de tous.

Ce bilan montre, s'il en était besoin, que notre association est bien vivante. Elle poursuit avec les moyens d'aujourd'hui l'action entreprise depuis sa création. Ils peuvent parfois dérouter, déconcerter voire, parfois, être désapprouvés. Mais que chaque ancien qui s'est investi pendant des années dans l'association, sache que le conseil d'administration d'aujourd'hui mène toujours le même combat : obtenir une retraite enfin JUSTE.

Le Conseil d'Administration vous remercie pour votre confiance et pour votre soutien.

Isabelle SAINTOT, présidente

* Apsecc : Association protection sociale et caisse des cultes * CEF : Conférence des évêques de France

* AMC : anciens ministres du culte / anciens membres des collectivités religieuses

Une mobilisation collective auprès des parlementaires

Suite aux nombreux contacts avec des parlementaires de nos régions à l'occasion du PLFSS 2015, l'assemblée générale de Lyon a confirmé le renforcement de la mobilisation « en vue de faire aboutir la mise en place d'un groupe de parlementaires chargés d'obtenir la revalorisation de nos retraites par la loi » (Orientation n° 1)

Une succession de rendez-vous jusqu'au Ministère

Fin mai, nous sommes reçus par les trois députés engagés autour de notre dossier : **Mmes B. LACLAIS et S. BULTEAU et Mr Olivier FALORNI**, membres de la Commission des affaires sociales. Leur projet : obtenir auprès du ministère une « mesure balai » de revalorisation des petites retraites des pensionnés AMC. Sur leur conseil, nous rencontrons en juin **Michel ISSINDOU**, rapporteur du volet vieillesse des PLFSS, et grâce à lui, obtenons un rendez-vous avec **Mr Renaud VILLARD**, conseiller « retraites » au cabinet de Marisol Touraine. Celui-ci, tout en reconnaissant les difficultés d'une telle revalorisation, émet l'hypothèse d'une solution juridiquement acceptable : l'attribution d'un complément de pension par année validée au sein des cultes. Ceci supposerait l'instauration d'un deuxième étage au régime de base Cavimac. Mais on se heurte à un obstacle majeur, d'ordre non pas budgétaire, mais politique : le gouvernement n'a aucune appétence pour une telle mesure, redoutant un effet domino chez d'autres catégories sociales qui s'estiment elles aussi défavorisées.

Complément de pension pour les AMC : tous mobilisés !

Dans le courant de l'été, la commission lance **une enquête auprès des adhérents** en vue de faire une évaluation plus précise du montant des pensions Cavimac versées aux anciens ministres du culte. Sur 185 réponses 81 % des trimestres Cavimac validés par ces pensionnés sont des trimestres antérieurs au 1er janvier 1979, considérés par la Cavimac comme non cotisés.

La commission formule la proposition, validée par le CA, à savoir : **la création d'un « complément de pension » pour les AMC**, dans le but de rétablir l'égalité entre les pensions liquidées avant 2010 (calculées sur la base du « maximum Cavimac ») et celles liquidées après le 1er février 2010 (calculées au niveau du minimum contributif).

L'idée de restreindre ce complément aux seuls AMC reprend la suggestion faite par les députées, Mmes LACLAIS et BULTEAU. Pour faire droit au principe d'égalité, on argumente sur le fait que les droits à la retraite des AMC, n'ont pas été pris en compte lors des discussions qui ont précédé la rédaction de la loi de 1979. Un dossier technique est rédigé dans ce sens. Pour appuyer la mobilisation, un « APCR Info » n° 5 est également mis au point et diffusé auprès des parlementaires des

deux commissions des affaires sociales de l'assemblée et du sénat, et auprès des adhérents.

La mobilisation sera sans précédent, dans toutes les régions ou presque.... puisqu'on totalise **55 parlementaires contactés** et souvent rencontrés en personne par les militants de l'APRC !

Un amendement porté par trois groupes

Finalment deux amendements sur le complément de pension sont rédigés et déposés par Mme LACLAIS et un groupe de députés socialistes. Sans surprise, ils sont écartés pour irrecevabilité financière (art. 40 de la Constitution). En commission des affaires sociales, un groupe de députés républicains emmené par Mr Dominique TIAN et Rémi DELATTE reprennent un texte déposé en 2014 par Mme LACLAIS et déposent un amendement demandant au gouvernement avant le 1^{er} juillet 2016, **un rapport sur les conditions de revalorisation de la retraite des cultes**. L'amendement est adopté en commission, malgré l'avis défavorable du rapporteur, Michel ISSINDOU. En séance plénière, le même texte est repris dans **trois amendements identiques**, avec la signature de **40 députés de trois groupes politiques**, dont 17 députés socialistes emmenés par Mme Bernadette LACLAIS, qui s'engage fortement pour le soutenir. Beaucoup de parlementaires qui n'étaient pas signataires ont voté ce texte. C'est ce début d'unanimité des groupes politiques qui conduit le gouvernement et le rapporteur à inscrire cet amendement dans la loi dont il devient l'article 56. La LFSS pour 2016 est adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 2015.

Réunie le 17 décembre, la **commission « avenir des retraites »** décide d'écrire à la Ministre début janvier. **L'APRC demande à être auditionnée**, afin que le rapport gouvernemental prenne en compte le point de vue des AMC, spécialement sur les causes du bas niveau des pensions et sur les anomalies de l'actuel régime.

A travers l'**APRC Infos n° 6**, elle appelle les parlementaires en 2016 à soutenir cette demande.

Michel NEBOUT et Bruno BARRILLOT

Une trentaine de décisions de justice rendues en 2015

Au cours de l'année 2015, 30 décisions de justice, impliquant des assurés de la Cavimac, ont été prononcées.

La Cour de cassation a rendu 8 décisions. La Cour suprême a cassé tous les arrêts qui appliquaient l'article sur le rachat des « périodes de formation » (L 382-29-1 CSS) aux périodes de postulat, noviciat et séminaire et a rejeté tous les pourvois de la Cavimac qui contestaient la non-application de cet article. À 6 reprises, la Cour a condamné la Cavimac à verser 3000 € au titre de l'article 700 CPC. Par ailleurs, le 12 février, la Cour a cassé un arrêt de la cour d'appel de Toulouse et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel d'Agen. Pour ces affaires devant la Cour de cassation, la liaison avec Me Gatineau, notre avocat, est assurée par Alain Gauthier.



La Cour de Cassation a rejeté tous les pourvois de la Caisse

Les TASS ont prononcé 4 décisions. Les TASS de Nantes (L. Gouraud) et de Troyes (S. Gava) ont déclaré les demandes irrecevables. Les intéressés ont fait appel. Les TASS de Bayonne (L. Etchegaray) et de Nantes (C. Verkindère) ont condamné la Cavimac à valider les trimestres de séminaire. Ces décisions, non contestées par la Cavimac, sont passées en force de chose jugée. Il faut noter que le juge de Bayonne a validé le mode de calcul de la pension pour la période 1979-1997 (il ne s'agit pas de l'application du minimum contributif, mais d'une majoration de la pension pour la porter au niveau du minimum contributif).

Les cours d'appel ont prononcé 4 décisions. Il faut souligner la condamnation de la Cavimac à valider les périodes de séminaire ou de noviciat dans deux affaires longues et emblématiques : les affaires C. Quintin à Douai et J.P. Mouton à Rennes. Deux autres décisions sont attendues (le 14 janvier et 16 février 2016).

Pour ces affaires devant les TASS et cours d'appel, les conclusions sont élaborées par J. Auvinet, puis relues et retravaillées par A. Gauthier, C. Imbault et depuis quelque temps par J.P Mouton. De plus, J. Auvinet a assisté les plaidants lors de 9 audiences au cours de l'année 2015. Des adhérents APRC sont venus en nombre aux audiences à Rennes et à Agen.

Les juges de l'exécution (JEX) ont condamné la Cavimac à exécuter complètement sept condamnations telles qu'ordonnées par les cours d'appel. Henri Demangeau a assumé le suivi de ces affaires et le lien avec Me MOULIN jusqu'à son terme en mai 2015.

Le TGI de Paris a rejeté, le 24 mars, les demandes indemnitaires dans treize affaires dites « USM 2- Complément de retraite ». H. Demangeau, assisté par Roger Robert, a suivi ces affaires jusqu'au prononcé du jugement. Il a passé le relais à J. Doussal pour les trois qui ont fait appel. Des conclusions spécifiques ont été travaillées et prises en compte, en tout ou en partie, par nos deux avocates, Me Moulin et Me Humbert. La clôture des dossiers est fixée au 15 juin 2016. Par ailleurs, le TGI de Paris n'a retenu que très partiellement les demandes de Marie-Claire Bourriaud. Ces affaires ont montré la difficulté de faire valoir les obligations contractuelles des collectivités religieuses quant au niveau de pension de leurs membres partis.

Devant les juridictions administratives 48 dossiers sont pendants : 7 devant le Conseil d'État, 29 devant la cour administrative d'appel et 12 devant le tribunal administratif. A. Gauthier assure le suivi de ces affaires et le lien avec Me Gatineau, pour le Conseil d'État et avec Me Corneloup pour le tribunal et la cour d'appel. Aux dernières nouvelles, le débat des sous-sections d'examen préconiserait soit l'irrecevabilité, soit un renvoi en TASS (hypocritement soutenu par la Cavimac). Me GATINEAU a produit un mémoire complémentaire en réplique pour démontrer l'impossibilité de ces préconisations. Le Conseil d'État, pourrait se prononcer en février 2016 et les juridictions inférieures dans le trimestre suivant.

Les affaires devant la **Juridiction des prudhommes de Paris** suivent leurs cours avec un avocat spécialisé sur les dérives des communautés nouvelles. Les deux groupes ont gagné en 2015 en première instance et devraient être assignés en appel. Cette affaire est suivie par A. Gauthier mais l'avocat tient à la discrétion. Par ailleurs C. Paurd suit d'autres affaires liées aux communautés nouvelles.

Alain Gauthier et Joseph Auvinet

Le culte catholique et la démocratie

Suite à une décision judiciaire, l'année 2015 des administrateurs AMC à la Cavimac fut marquée par la mise en place anticipée d'un nouveau conseil d'administration. Le contentieux était né en 2012 par le refus du Ministère d'accepter les candidats désignés par le culte des Témoins de Jéhovah. Les juges imposeront ceux-ci. Au début des années 2000, les cultes « reconnus » faisaient barrage à l'affiliation des membres de cette « religion » à la Caisse de Sécurité sociale. En 2004 les Témoins de Jéhovah obtenaient gain de cause en application de la loi du 2 janvier 1978... Les recours en justice restent nécessaires car depuis 1979, les affiliations et en général les décisions restent sous l'emprise du culte catholique, malgré les erreurs auxquelles cette suprématie conduit.

Le paritarisme rejeté

Donc en septembre 2015, le nouveau Conseil est installé. Comment vont se passer les élections des membres du Bureau et des différentes commissions ? – « de façon démocratique » dit le culte catholique. Les administrateurs AMC présentent des candidats là où les points de vue des assurés en matière d'affiliations et d'aides sociales, dont l'allocation complémentaire de ressources (ACR), s'imposent tout particulièrement. Mais le culte catholique tient à garder sa main mise sur toutes les commissions où les intérêts financiers des diocèses et collectivités religieuses cathos sont en jeu. Il propose ses « propres » candidats en nombre maximum pour rendre impossible l'élection de candidats AMC. Les cathos privilégient leurs candidats, quitte à choisir ensuite l'un ou l'autre des membres « autres cultes ».

Même manœuvre pour la constitution du Bureau. Les règles de la Sécurité sociale en la matière énoncent pourtant le principe que cette structure doit assurer la représentation de toutes les composantes du Conseil. « *Chaque organisation syndicale interprofessionnelle de salariés est représentée à sa demande* » : partout ailleurs la démocratie est fondée sur le pluralisme et en particulier, ici, sur le fait que les représentants des points de vue « assurés » et des « collectivités religieuses = employeurs » soient en nombre égal. A la Cavimac, les décisions sont entièrement sous l'emprise d'un seul point de vue, comme au temps où les patrons « paternalistes » décidaient de ce qui était bon et juste pour leurs employés.

On vous invitera au Groupe de travail que vous avez proposé !

Les structures du nouveau Conseil étant en place,

les administrateurs AMC font part à leurs collègues de la jurisprudence, aujourd'hui bien établie, et suggèrent la mise en place pour le conseil d'administration du 16 décembre, d'un groupe de travail portant sur les erreurs d'affiliations et les absences de cotisations. La suggestion est approuvée à l'unanimité ainsi qu'un nombre de membres pour ce groupe limité à 7. Le culte catholique, d'office, propose 6 membres de son obédience dont celui qui sera en charge de présider... Trois autres candidats se présentant il faut donc procéder à bulletin secret à l'élimination de deux d'entre eux. La démocratie catho joue à plein : le candidat AMC est éliminé. Mais bon prince, le président du CA fait savoir que les représentants AMC seront invités à exposer leurs points de vue quand le groupe de travail ainsi constitué le jugera opportun...

Et voici qu'il va être procédé à un autre vote, pour remplacer un membre catho démissionnaire de la commission du Fonds d'actions sanitaires et sociales. Celui-ci gérant l'allocation complémentaire de ressources réservée aux « partis », la logique plaide naturellement pour la présence d'un AMC. Mais une mesure d'évitement a manifestement été préparée puisque au repas de midi le président avait sollicité le pasteur anglican, pas vraiment concerné par les débats de cette commission, pour qu'il se porte candidat. Pas dupe, les administrateurs AMC présentent la candidature de Colette THOMAS, tout en disant qu'un vote à bulletin secret n'est pas nécessaire puisque le verdict est connu d'avance. Le Père Achille MESTRE tranche : lorsqu'il s'agit de personnes le vote doit être secret. Il est donc procédé ainsi, et le Révérend est élu par 18 voix contre 6 à notre candidate !

Gérard BOUZEREAU, Jean DOUSSAL,
Jean DESFONDS, Colette THOMAS

Commission
« Régions »

La vie en région fonde l'APRC

Depuis trois ans déjà, membre par accident du conseil d'administration, je découvre la richesse de notre association. Notamment, par la lecture de chaque compte-rendu de nos rencontres en régions. Que du bonheur ! Une énergie sans cesse ressourcée.

UN LIEU FORMIDABLE D'ECHANGES

Chaque rencontre nous permet de faire le point sur les avancées juridiques, les derniers procès. Ces derniers temps, nous avons eu souvent l'occasion de nous redire l'importance du travail réalisé par ceux d'entre nous qui, au fil du temps et sans prédispositions particulières, se sont forgés une vraie compétence en droit et une solide réputation d'expert. Nous nous sommes souvent réjouis des succès obtenus qui donnent du crédit à notre association.

UN LIEU FORMIDABLE DE MISE EN ACTION

« Voir – juger – agir » disions-nous naguère. Comment ne pas souligner **l'apport décisif de chaque région** dans les nombreux contacts pris avec les élus sur notre situation ? Aujourd'hui, pour la première fois, un amendement nous concernant a été retenu dans le PLFSS. Aujourd'hui, et grâce à nos contacts, aucun élu, de gauche ou de droite, ne peut ignorer notre association, notre combat, nos revendications. Des députés ont même souligné la qualité et le sérieux de nos dossiers. Saluons l'action initiée par Alain GAUTHIER et remarquablement soutenue aujourd'hui par Michel NEBOUT et Bruno BARRILLOT. Pourtant, nous avons conscience de n'avoir encore rien obtenu. Dans le passé aussi, nos espoirs ont été douchés. Même si nos petites victoires comptent, nous savons qu'il nous faudra encore de la ténacité et nous mobiliser, mobiliser encore et toujours.

UN LIEU FORMIDABLE D'ATTENTION, DE FRATERNITE, DE CELEBRATION PARFOIS

Nous avons du plaisir à nous retrouver, à partager les nouvelles des uns et des autres, les deuils parfois, à nous confier nos ennuis de santé, à nous rappeler l'ancien temps. **Nous aimons ces moments de convivialité.** A Lille, la joie était grande quand on a pu célébrer la victoire de Gérard DUBUS et Christian QUINTIN avec leur comité de soutien.

En région, nous restons attentifs à toujours **élargir** notre groupe. En Savoie, par exemple, nous avons eu connaissance de deux religieuses venues d'Afrique et ayant quitté leur congrégation.

Nous n'avons de cesse de **réinviter** ceux qui, hier, étaient à nos côtés et qui, pour diverses raisons, ont dû faire une pause. Ensemble, on est plus fort.

Oui, il se passe toujours quelque chose en région. Nous restons debout, vigilants, déterminés. Demain, nous répondrons toujours présent.

A l'assemblée générale, nous aurons l'occasion de dévoiler toute la richesse et l'ingéniosité qui nous animent. Il paraît que la soirée du samedi soir sera consacrée aux régions et que nous aurons tous la faculté de présenter, sous la forme que nous voulons (chant, théâtre, sketch, photos, film, danse, écriture...), toute la richesse vécue en région.

Rémi POTTIER



La délégation de Vendée-Charentes chez la députée Sylviane Bulteau



Le groupe Ain-Rhône-Isère en réunion locale à Lyon

Communautés nouvelles – et aide aux sortants !

Nous sommes maintenant deux à assurer, tant bien que mal, le suivi des communautés nouvelles.

- D'une part, Chantal Dauny poursuit le recensement des dites communautés, au travers des sites internet des diocèses. Nous constatons qu'il s'en crée... tous les jours ou presque ! Folie !
- D'autre part, Christiane Paurd qui réceptionne tous les nouveaux contacts APRC, évalue, avec le groupe juridique, si la démarche juridique est ou non adaptée. Lorsque ce n'est pas le cas, nous examinons :
 - 1/ comment la communauté a respecté le droit canon,
 - 2/ comment la personne a été aidée à sa sortie,
 - 3/ si les années ont toutes été cotisées pour la retraite.S'il y a faute de la communauté (droit canon, cotisations) ou aide insuffisante à la sortie, nous proposons un accompagnement vers le SAM : Service Accueil Médiation de la CEF (Conférence des Evêques de France). C'est un gros travail de suivi, de préparation, notamment au niveau psychologique : prise de conscience par la personne des préjudices subis et évaluation financière. C'est dans ce cadre que nous devons rencontrer le SAM le 19 janvier : comment travailler ensemble si cela est possible ?

Nous constatons que ces contacts nous amènent aussi à faire un travail de suivi social pour certains : réinsertion professionnelle, logement... Nous accompagnons également des anciens de communautés nouvelles dans leur procédure judiciaire : actuellement, Franck, Brigitte et Hélène. A deux, nous avons du mal à suivre le nombre de personnes qui font appel. Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous !

Chantal DAUNY et Christiane PAURD



Le suivi social des sortants est indispensable.

Communication et médias : des efforts à poursuivre

Les efforts ont porté essentiellement sur deux points :

Dossier de Presse : la commission a souligné l'importance d'un dossier ciblé sur une action : en 2015, l'action parlementaire pour le « complément de pension ». Une fois finalisé, le dossier devait mobiliser les C.L. pour contacter un journaliste local, si possible en compagnie d'une ou deux personnes AMC pouvant apporter leur témoignage sur les difficultés qu'elles rencontrent à cause de la faible pension versée par la Cavimac. C'est le point sur lequel on a rencontré le plus de difficultés.

Site Internet : Au CA, un travail a été fait avec le concours de Georges DELENNE et Paul DIMA. Le site permet d'attirer un public familier du Web, spécialement à partir des liens que nous avons créés avec de nouveaux partenaires (dérives sectaires, Avref, etc.). Par rapport aux publications papier, l'originalité du site est d'offrir une actualité des actions de l'APRC, ce qui suppose des infos brèves mais régulières, donc un suivi. Pour cela :

- * La page d'accueil a été retravaillée pour rendre plus accessibles les infos pratiques sur la retraite
- * Ouverture d'une rubrique « Brèves » où chaque commission doit prendre l'habitude de mettre régulièrement en ligne de l'actualité. Ce qui n'empêche pas de mettre des articles plus longs.
- * Sur le forum des espace de travail sont ouverts pour les commissions
- * Des démonstrations simples peuvent se faire en réunion locale.

The screenshot shows the APRC website interface. At the top, there is a navigation menu with links for ACCUEIL, ASSO, CONTACTS, RETRAITE, C. LIVES, PRESSE, DOCS, and LIENS. Below the menu is a search bar with a 'Rechercher' button and a 'connexion' button. The main content area displays several news items. One item is titled 'Réponses ministérielles aux questions 52578' and another is 'Ils disent mais ne font pas !'. There is also a section for 'Brèves' with a sub-heading 'Communauté de Bathélem - Collas'. The website footer includes the date 'Jardi 11 janvier 2016'.

APRC - Rapport financier de l'exercice 2015

Approuvé par le CA du 7 janvier 2016, sous réserve de l'accord du vérificateur des comptes

Analyse du compte de résultat

Se référer aux tableaux : APRC - AG mars 2016 – Bilan et compte de résultat au 31/12/2015.

Y figurent les chiffres exacts. Pour en faciliter la compréhension, j'utiliserai des valeurs arrondies dans mes commentaires. Les comptes de résultat reflètent l'historique des charges et des produits au cours de l'année.

Les charges d'exploitation :

On remarque une forte diminution des charges entre l'exercice 2014 et celui de 2015.

Elles passent de 72 200 € à 37 400 €.

En effet, les affaires en cours se sont présentées de telle sorte que l'association n'a payé en 2015 que 4 000 € d'avocats contre presque 39 000 € en 2014.

Les autres postes de dépenses ont peu varié.

Les produits d'exploitation :

Les cotisations sont en diminution de 6.80 %, à l'image du nombre de cotisants qui passe de 705 en 2014 à 575 en 2015, sous réserve de cotisations 2015 qui arriveront début 2016. Dans cette diminution de 130 cotisations, il faut inclure 20 décès.

Les dons non affectés sont en baisse alors que les dons pour l'AG sont stables.

Remarque sur la présentation des recettes pour le juridique :

Celles-ci sont constituées par le résultat de l'exercice antérieur, les dons pour le juridique ainsi que les reversements d'articles 700 de l'année en cours. Elles sont placées dans des comptes de bilan dont je parlerai tout à l'heure. Ces comptes alimentent le compte de produit « Recettes pour le juridique » de façon à ce qu'ils couvrent exactement les dépenses occasionnées par le juridique. Le reste demeure disponible pour l'année suivante.

En conséquence, 40 500 € ont été affectés en recettes pour le juridique en 2014, parce que les charges étaient à cette hauteur. En 2015, 5 800 € suffisent. En contrepartie, les réserves pour le juridique ont fortement augmenté, comme nous le verrons bientôt.

Résultats des trois sortes d'activités de notre association :

- **L'assemblée générale** a été déficitaire de 4 200 €. Ce déficit était prévu par le conseil d'administration afin de ne pas trop alourdir la charge des participants.
- **Le fonctionnement général**, hors AG et juridique, est bénéficiaire de 10 200 € (27 500 € de recettes et 17 300 € de dépenses).
- **Les activités juridiques** sont en équilibre, ainsi que je viens de l'expliquer. Et nous démarrons la nouvelle année avec une réserve de 41 624.47 € à laquelle s'ajoutera, si vous en êtes d'accord, l'affectation du résultat de 2015, soit 5 988.12 €, ce qui fait un total de 47 612.59 €.

Analyse du suivi du budget (voir tableau : « Budget et réalisé 2015 »)

Dépenses :

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 87 %.

Le budget juridique a été réalisé à 14 % puisque nous avons eu très peu d'honoraires d'avocats à payer.

Le détail des dépenses, poste par poste, donne un aperçu de l'activité déployée dans l'association en 2015.

Recettes :

Les recettes de l'AG ont été supérieures de 13 % aux prévisions.

Les cotisations et les dons non affectés sont en baisse, comme nous l'avons déjà souligné.

Analyse du bilan.

Les comptes de bilan sont la photo instantanée de la situation financière au 31/12/2015.

Actif :

On y trouve la trace de l'utilisation des richesses de l'association.

Les disponibilités sont constituées par le solde des différents comptes bancaires. Elles sont en augmentation, passant de 67 200 € à 101 000 €.

Les produits à recevoir sont des recettes en attente, qui ne figurent pas encore sur les relevés de comptes, par exemple les intérêts que le compte épargne a produits durant l'année. L'actif est en augmentation de 28 800 € par rapport à l'année précédente.

.../...

AG 2016 - Rapport financier

Passif :

Il décrit la nature des richesses de l'association.

Capital associatif : 56 800 €, stable.

Les provisions pour le juridique : il s'agit du résultat de l'année 2014 (9 000 €) moins ce qui a été repris pour faire face aux dépenses juridiques.

Dans la rubrique avances et dettes, nous avons 10 120 € de dons et 26 420 € de remboursements d'articles 700. Je tiens à saluer ici l'esprit associatif qui anime les personnes qui ont reversé à l'APRC les montants qu'ils ont reçus au titre de l'article 700. Ces sommes sont accordées par le tribunal afin de couvrir les frais de procédure, dont les frais d'avocat qui, dans un premier temps, ont été réglés par l'association.

Le résultat

Nous constatons un **résultat positif de 5 988 €**. Il était de 9 071 € en 2014.

Je propose que, comme l'an dernier, le résultat soit affecté en provisions pour le juridique.

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur ce point.

La succession du trésorier

J'entame ma sixième année de trésorier. Mon mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2017 et je n'ai pas l'intention d'en solliciter un autre. Je lance une nouvelle fois un appel pour que nous trouvions dans l'année une personne qui accepte cette fonction. Pensez à interroger votre entourage. J'ai moi-même répondu, à l'époque, à un appel lancé par Bernard Grassi lors d'une réunion régionale.

Remerciements.

Je remercie Josiane ETCHEGARAY qui assure avec beaucoup d'efficacité la remise en banque des chèques. Cette collaboration donne la preuve que les responsabilités du trésorier peuvent être décentralisées.

Je remercie également Gérard BARTHOULOT qui a vérifié les comptes.

Enfin je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Henri Gressier, trésorier de l'APRC

APRC - AG mars 2016 - BILAN AU 31/12/2015

ACTIF	2015	Rappel 2014	PASSIF	2015	Rappel 2014
			CAPITAUX PROPRES		
			Capital	56805,55	56805,55
			Résultat exercice	5988,12	9071,70
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	62793,67	65877,25
CREANCES			Provisions pour frais juridiques	5084,47	
Avances sur frais à venir (bulletin)	553,18	510,34			
Produits à recevoir (Rem chèques, intérêts 2015)	1126,04	2170,72	AVANCES et DETTES		
TOTAL CREANCES	1679,22	2681,06	Donateurs pour juridique (1)	10120,00	1178,32
			Rembt et article 700 (2)	26420,00	900,00
DISPONIBILITES				36844,20	9334,82
Société Générale - compte courant	4824,60	24711,98	Produits constatés d'avance (Cotis et dons année N+1)	548,00	1242,00
TOTAL DISPONIBILITES	100848,12	67180,78			
TOTAL CREANCES + DISPONIBILITES	102527,34	69861,84			
Charges constatées d'avance (Acompte A.G.)	2743,00	6592,23			
TOTAL	105270,34	76454,07	TOTAL	105270,34	76454,07

(1) et (2) Dons pour juridique et article 700 sont enregistrés dans deux comptes de bilan qui alimentent le compte de Recettes pour le juridique, de sorte que les recettes équilibrent les dépenses. S'il est positif, le solde des deux comptes est reporté sur l'exercice suivant, constituant une réserve pour les opérations juridiques de l'année N + 1.

APRC - AG mars 2016 - COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2015

CHARGES	2015	Rappel 2014	PRODUITS	2015	Rappel 2014
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Fournitures administratives	955,24	1 216,52	Participation frais AG	6 252,15	5 670,90
Services extérieurs	544,49	709,12			
Autres services extérieurs	4 373,02	39 751,18	AUTRES PRODUITS		
<i>Dont ... Honoraires d'avocats</i>	4 019,48	38 643,65	Cotisations année N-1	1 284,00	814,00
<i>Publications</i>	353,54	1 107,53	Cotisations année N	22 486,00	24 126,80
Déplacements - Missions	26 884,73	25 589,97	Dons pour cotisations année N		45,00
<i>Dont ... Assemble Générale</i>	12 567,04	12 977,64	Dons non affectés année N	3 032,00	6 196,26
CA	8 040,60	7 525,69	Dons affectés A.G.	3 906,00	3 971,80
Juridique	60,00				
Commissions	6 217,09	5 086,64	Recettes pour le juridique	5 798,15	40 481,96
			<i>Dont ... affectation résultat N-1</i>		3 157,54
Frais postaux, télécom, banque	4 613,84	4 907,13	<i>Donateurs pour juridique N-1</i>		3 410,22
<i>Dont ... Frais postaux</i>	4 613,84	4 881,87	<i>Donateurs pour juridique Année N</i>		12 734,68
<i>Banque</i>		25,26	<i>Art 700 et remboursem (Année N)</i>		21 179,52
TOTAL CHARGES EXTERNES	37 371,32	72 173,92	<i>Affectation de recettes au juridique</i>	2 050,92	
Charges financières	0,00	0,00	<i>Produits exceptionnels</i>		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	37 371,32	72 173,92	<i>Reprise sur provision juridique</i>	3 747,23	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (1)	62,90	615,88	TOTAL AUTRES PRODUITS	36 506,15	75 635,82
RESULTAT	5 988,12	9 071,70	PRODUITS FINANCIERS	664,04	554,78
TOTAL	43 422,34	81 861,50	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	43 422,34	81 861,50
			TOTAL	43 422,34	81 861,50

(1) Dépens pris en charge par l'association, Cadeaux

BUDGET ET REALISE 2015 - BUDGET 2016

Budget prévisionnel approuvé par le CA du 7 janvier 2016

RECETTES	BUDGETPREV. 2016	REALISE 2015	BUDGETPREV. 2015
ASSEMBLEE GENERALE			
Participations	6 000,00 €	6 252,15 €	6 000,00 €
Dons pour A.G.	3 000,00 €	3 786,00 €	3 000,00 €
Abandons de créance A.G.		120,00 €	
TOTAL A.G.	9 000,00 €	10 158,15 €	9 000,00 €
COTISATIONS	23 000,00 €	23 770,00 €	23 000,00 €
DONS POUR COTISATIONS			
DONS NON AFFECTES	3 000,00 €	3 032,00 €	5 000,00 €
INTERETS BANCAIRES	500,00 €	664,04 €	500,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	35 500,00 €	37 624,19 €	37 500,00 €
JURIDIQUE (Voir détail fonds disponibles)			
Recettes pour juridique		2 050,92 €	30 000,00 €
Affectation du résultat de l'année N-1 au juridique	4 000,00 €		9 070,00 €
Reprise de provision juridique	9 400,00 €	3 747,23 €	
Produits exceptionnels - Rembt honoraires			
Produits exceptionnels - Rembt frais juridiques			
Affectation de fonds associatifs au juridique			
TOTAL RECETTES JURIDIQUE	13 400,00 €	5 798,15 €	39 070,00 €
TOTAL DES PRODUITS	48 900,00 €	43 422,34 €	76 570,00 €

BUDGET ET REALISE 2015 - BUDGET 2016

Budget prévisionnel 2016 approuvé par le C.A. du 07/01/2016

DEPENSES	BUDGET PREV. 2016	REALISE 2015	BUDGET PREV. 2015
ASSEMBLEE GENERALE			
Déplacements	500,00 €	265,83 €	1 000,00 €
Hébergements	11 000,00 €	10 419,28 €	12 000,00 €
Frais d'AG remboursés aux participants	2 000,00 €	1 581,93 €	2 000,00 €
Autres frais	2 000,00 €	2 098,76 €	2 000,00 €
TOTAL ASSEMBLEE GENERALE	15 500,00 €	14 365,80 €	17 000,00 €
ADMINISTRATION			
Conseils d'Administration - Déplacements	4 000,00 €	3 801,40 €	4 000,00 €
Conseils d'Administration - Hébergement (30)	4 000,00 €	4 239,20 €	3 500,00 €
Timbres - Téléphone - Forfait CA	1 500,00 €	1 508,30 €	1 500,00 €
Fournitures de bureau	500,00 €	451,14 €	500,00 €
Documentation			
Dons - Cadeaux		62,90 €	
TOTAL ADMINISTRATION	10 000,00 €	10 062,94 €	9 500,00 €
FRAIS FIXES			
Assurances	510,00 €	509,49 €	500,00 €
Tenue de compte			
Intérêts bancaires (agios)			
TOTAL FRAIS FIXES	510,00 €	509,49 €	500,00 €
BULLETIN			
Tirages	700,00 €	353,54 €	700,00 €
Frais administratifs - Affranchissements	1 500,00 €	1 056,90 €	1 700,00 €
TOTAL BULLETIN	2 200,00 €	1 410,44 €	2 400,00 €
NEGOCIATIONS			
Hébergement		0,00 €	250,00 €
Transports		29,82 €	250,00 €
TOTAL NEGOCIATIONS	0,00 €	29,82 €	500,00 €
RELATIONS EXTERIEURES			
Hébergement			300,00 €
Transports	1 850,00 €	1 458,42 €	1 000,00 €
TOTAL RELATIONS EXTERIEURES	1 850,00 €	1 458,42 €	1 300,00 €
ANIMATION REGIONS			
Transports régions	600,00 €	527,69 €	2 000,00 €
Hébergement Rencontres régionales	200,00 €	35,00 €	200,00 €
Timbres et fourniture de bureau	540,00 €	521,66 €	300,00 €
TOTAL ANIMATION REGIONS	1 340,00 €	1 084,35 €	2 500,00 €
COMMISSION MEDIAS - PRESSE	500,00 €	90,00 €	500,00 €
COMMISSION AVENIR DE NOS RETRAITES	3 000,00 €	2 624,81 €	1 250,00 €
COMMISSION FEMMES	300,00 €		500,00 €
COMMISSION COMMUNAUTES NOUVELLES	300,00 €		500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	35 500,00 €	31 636,07 €	36 450,00 €
FRAIS JURIDIQUES			
Déplacements et hébergements	1 000,00 €	716,75 €	1 000,00 €
Autres frais	400,00 €	232,32 €	420,00 €
Cassation (Me Gatineau)	10 000,00 €	3 120,00 €	35 000,00 €
Gr. travail Syndicats-Cavimac- M. COURSIER			
Dépens			
Documentation			
TGI - Complém retraite (USM2) - Moulin - Humbert	2 000,00 €	1 729,08 €	3 200,00 €
TA-CAVIMAC			500,00 €
TOTAL FRAIS JURIDIQUES	13 400,00 €	5 798,15 €	40 120,00 €
TOTAL DES CHARGES	48 900,00 €	37 434,22 €	76 570,00 €

PLFSS 2016 : la mobilisation des adhérents a payé !

Un amendement porté à l'Assemblée par trois groupes parlementaires !

Plusieurs parlementaires de la commission des affaires sociales ont été sollicités par les adhérents de l'APRC. Reprenant un texte déposé en 2014 par Mme Laclais (SRC), Mr Rémi DELATTE (Les Républicains) a déposé un amendement demandant au gouvernement un rapport sur les conditions de revalorisation de la retraite des cultes. L'amendement a été adopté en commission des affaires sociales, malgré l'avis défavorable du rapporteur, Mr Michel ISSINDOU. En séance plénière, le même texte a fait l'objet de trois amendements identiques, avec la signature de 40 députés de trois groupes politiques (voir liste p. 2), dont 17 députés socialistes emmenés par Mme Bernadette LACLAIS, députée de Savoie, qui s'est particulièrement engagée pour le soutenir. Beaucoup de parlementaires qui n'étaient pas signataires ont voté ce texte. C'est ce début d'unanimité des groupes politiques qui a conduit le gouvernement et le rapporteur à inscrire cet amendement dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.



Le 13 octobre dernier, en commission des affaires sociales, Sylviane BULTEAU, députée de Vendée, soutient la proposition d'un rapport sur les conditions de revalorisation des pensions Cavimac.

(Photo Assemblée Nationale)

Le 22 octobre, en séance plénière, répondant à la Ministre, Mme Bernadette LACLAIS défend l'importance d'un rapport, pour que les parlementaires « disposent de l'ensemble des éléments de réponse » sur ce dossier déjà évoqué lors de précédents PLFSS. (Photo AN)



Le parlement demande au gouvernement un rapport sur la retraite des cultes

C'est le **lundi 30 novembre** que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016 a été adopté en lecture définitive à l'Assemblée nationale. L'article du texte concernant la **retraite des cultes** est l'article 56 : « **Avant le 1^{er} juillet 2016, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conditions de revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes.** »



UNE MOBILISATION SANS PRECEDENT !

Vous avez été nombreux à vous mobiliser avec APRC Infos n° 5 pour contacter et souvent rencontrer les parlementaires de vos départements. La carte ci-contre indique les départements d'élection des parlementaires qui ont soutenu notre dossier, i.e. contactés directement ou indirectement par des adhérents APRC. Ce qui représente 55 parlementaires, soit 46 député(e)s et 9 sénateurs (-trices), pour 26 départements.

Si on y ajoute les 22 députés qui sans avoir été en contact avec nos adhérents ont été signataires des amendements, on arrive à un total de 77 parlementaires sensibilisés et engagés sur notre dossier !

Rapport gouvernemental : l'APRC demande à être auditionnée

Le 13 novembre, répondant à un adhérent APRC, Mme Barbara Romagnan, députée du Doubs, présente le rapport gouvernemental comme « *un nouveau pas qui doit permettre d'aboutir à des solutions satisfaisantes et pérennes concernant le niveau des retraites versées par la Cavimac* ». M. Lionel Tardy, député de Haute-Savoie, est convaincu que c'est au gouvernement de prendre une initiative sur la retraite des anciens ministres des cultes » et que « *cet amendement au PLFSS est une incitation à agir.* »

C'est pourquoi en prévision du rapport gouvernemental prévu par l'article 56 de la LFSS 2016, l'APRC demande à être auditionnée. Il est important que le rapport prenne en compte le point de vue des assurés, défendu au sein de la caisse par les deux administrateurs AMC, ainsi que les éléments d'analyse et les solutions que l'APRC propose face aux anomalies de l'actuel régime.

Un courrier dans ce sens a été adressé mi-janvier à la Ministre des affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Mme Marisol TOURAINE.



APRC INFO n° 6 est arrivé !
Pour vous le procurer, voir le site de l'APRC ou demandez à votre correspondant local

Juridique : trente-deux victoires en cassation !

Un bilan des affaires APRC traitées en Cour de cassation

Entre le 22 octobre 2009 et le 8 octobre 2015, soit entre le début et la fin de cassation, notre bilan juridique APRC totalise **41 Décisions** rendues par la **2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation**.

Ces décisions ont été émises sur les pourvois où l'APRC a été **27 fois en défense** dont 9 fois contre deux SCP adverses. Nous avons dû nous **pourvoir 8 fois**. Le résultat dénombre **32 succès**, **4 désistements** et **1 déchéance** aux pourvois Cavimac et **3 échecs APRC** (2 forclusions /1 faits insuffisants), et un **non-lieu à renvoi** de notre QPC sur le rachat (L 382-29.1 du Code de la sécurité sociale).

La Cour de cassation a **infligé à la Cavimac 21 décisions avec article 700** soit un total de **49 400 €**. Neuf arrêts sont assortis d'un renvoi en Cour d'appel.

Alain Gauthier

NDLR : Pour avoir le détail de ces affaires, le document complet avec la liste précise de toutes ces décisions (années 2009, 2012, 2013, 2014, 2015) sera prochainement consultable sur le site de l'APRC.

L'apport de ces arrêts gagnants

Pour éclairer ce bilan, on peut citer le document rédigé par Joseph Auvinet sur les apports de la jurisprudence, document adressé le 16 novembre 2015 aux administrateurs de la Cavimac. Il précise l'apport de ces arrêts de cassation sur deux points importants :

1- « De nombreux arrêts ont donc condamné la Cavimac à affilier les novices et séminaristes dès leur engagement. Ils lui ont rappelé que les conditions d'assujettissement découlaient exclusivement de l'article L 382-15 du code de la sécurité sociale et qu'elle n'avait pas compétence pour définir les périodes à prendre en compte. »

2- « La Cour de cassation a cassé tous les arrêts qui appliquaient l'article L 382-29-1 CSS aux périodes de séminaire et de noviciat et a rejeté tous les pourvois de la Cavimac formés contre les arrêts qui rejetaient son application. »



Et le document de conclure : « Malgré tous les signaux qui lui ont été adressés, le conseil d'administration de la Caisse des cultes refuse toujours de se placer dans le cadre de la loi républicaine, laquelle pourrait se résumer ainsi :

« Toute personne exerçant une activité religieuse et bénéficiant, dans le cadre de cette activité, de prestations lui permettant de subvenir –en totalité ou en partie– à ses besoins, doit être affiliée à la caisse des cultes, si elle ne relève pas, pour cette activité, d'un autre régime obligatoire de base de Sécurité sociale. »

Joseph Auvinet

Des nouvelles du bout du monde !

De La Réunion

Philippe et Marie-Christine HUI

«j'ai vu que le député de la Réunion qui aurait été mon poulain si j'avais eu le droit de vote aux dernières élections est signataire des amendements concernant nos retraites. J'attends d'être enfin dans notre domicile (en principe à partir de 14 janvier) pour prendre au moins un contact épistolaire avec lui. La lettre d'info présentait une carte de France avec l'implantation de nos « souteneurs » mais: il y avait la Corse mais.. pas notre petit bout de territoire français !

Amitiés à vous deux et, dès que nos nouvelles coordonnées seront officielles vous en serez informés. »

De Madagascar

Christine-Marie RAVAOZANDRY et Alain BRASSEUR

« Bonjour à tous et bonjour à l'APRC

Nous habitons depuis un an à Madagascar et nous avons donc quitté la France définitivement. Mais, nous continuons à soutenir l'APRC, même si nous ne l'avons pas fait en 2014, à cause de notre déménagement. Bien sûr, nous ne pouvons plus venir à l'assemblée générale et nous nous en excusons par avance. Nous souhaitons toujours recevoir le bulletin par mail. Nous vous donnons de nos nouvelles de temps à autre.

Nous sommes en bonne santé et heureux de vivre à Madagascar.... Nous sommes en été, il fait chaud mais c'est la saison des pluies et des cyclones. La nature est belle, même s'il y a beaucoup de pauvres ici. Nous sommes maintenant habitués au pays et nous avons parfois des nouvelles de France grâce à la télévision, RFI et internet.

Alain aime son nouveau pays qui est devenu sa deuxième patrie. Nous n'oublions pas nos amis de France surtout que la France connaît de graves difficultés (attentats et crise économique).

Nous espérons que vous allez tous bien et nous vous souhaitons « Bonne Année, une longue vie à l'APRC »

Ils nous ont quittés

Depuis notre dernière AG à Lyon, nous avons appris le décès d'une vingtaine d'adhérents

20 décès parmi nos adhérents, c'est beaucoup mais comme nous n'en sommes pas toujours informés il est difficile d'être très précis. C'est pourquoi, ce tableau prend en compte les décès qui ont été enregistrés depuis notre dernière AG. Par l'intermédiaire de ce bulletin, nous voulons dire à celles et ceux qui ont perdu un être cher, toute notre compassion et nos amicales pensées.

Aquitaine	Mme CIBIEL BORDEN Lynda (33) M. CIBIEL Jean-Luc (33) M. TALOU Pierre (64)	Franche-Comté	M. LESCOFFIT François (25) M. THOURAULT Jean-Marie (25)
Bourgogne	M. GRASSI Bernard (21) M. PATRIAT François (21) M. PETEY Jean-Marie (21)	Ile-de-France et Paris	M. BOUCHEZ Daniel (91) M. MARCHAND Norbert (75) Mme MOREAU Hélène (77) M. MOREAU Roland (77) M. PETIT Jacques (92) M. COSSON Bernard (30)
Bretagne	M. LE BORGNE Henri (56) M. POURCEL Yves (56)	Languedoc-Roussillon	
Charente-Maritime	M. MASSOL Louis (17)	Lorraine	Mme SIMON Anne-Marie (54)
Drôme-Ardèche	M. ABRASSART François (26)	Rhône-Alpes	M. HAOND Jean (69)

Bernard Grassi : des anciens du CA témoignent ...

Isabelle SAINTOT, présidente : « Nous n'oublierons pas de sitôt la qualité de la relation associative et personnelle que nous avons entretenue avec lui, ses conseils, sa compétence, sa disponibilité et la fidélité de son amitié pudique et exigeante mais parfois intransigeante. »

Bernard DECONCHE, ancien président : « La maladie ne l'a pas empêché de terminer ses mandats au CA et d'assumer l'AG de 2013. Nous n'étions pas toujours d'accord, nous n'avions pas la même sensibilité, ni le même parcours... Il était militant dans l'âme, envers et contre tous... On lui doit que des non-AMC intègrent à part entière l'APRC. »

Eliane CARIO : « Je pleure avec vous tous la disparition d'une grande et belle personne que l'APRC, et notamment le CA, m'ont permis de connaître. »

Michel CREZE : « C'était un type bien et un homme de conviction. Les années passées à travailler avec lui aux objectifs de l'APRC ont été des années enrichissantes. On peut compter sur lui pour briefer saint Pierre, et quelques évêques ont du souci à se faire quand ils passeront la grande porte. »



Le 5 mai 2014, avec le groupe Bourgogne Franche-Comté à Citeaux, Bernard était entouré de Guy Andriot et Marie-Edith Michelez, eux aussi disparus depuis.



Association pour une retraite convenable

Siège social :
2 Chemin de l'Écluse,
25160 LABERGEMENT
SAINTE MARIE

Téléphone :
03 63 50 90 83
Messagerie :
aprc@aprc.asso.fr

Etude et défense des
droits à retraite des
personnels culturels

RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB :
WWW.APRC.ASSO.FR

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en oeuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif. Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents. Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement ou reçu fiscal.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

Adhésion / Cotisation

Pour adhérer, une seule adresse :

APRC / Josiane ETCHEGARAY
52 RUE DU MOULIN BARBOT
64600 ANGLET

Tél. : 06.25.20.79.90
etcheGARAY.josiane@gmail.com

-----Remplissez ce talon et renvoyez-le à l'adresse ci-dessus-----

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : **Tarif indicatif :**



1. Adhérent

- **Cotisation ordinaire** (selon barème proposé par la dernière AG) : **40 €**
- **Cotisation minorée** : 2^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... **24 €**
- **Cotisation hors barème** : €

Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.

2. Sympathisant • Don (selon possibilités) : €

Voici mes coordonnées :

Nom et prénom :

Bâtiment ou lieu-dit :

Rue :

Code postal et commune :

Téléphone :

Adresse courriel :

Renseignements facultatifs

Année de naissance :

Nombre trimestres Cavimac :

Nom de la collectivité religieuse où vous étiez en dernier lieu :

Diocèse :

ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour toute information consultez : www.aprc.asso.fr : Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent. Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, contactez : maintenance@aprc.asso.fr